

DROIT DE RÉPONSE

Au prétexte de rendre compte de mes deux derniers livres de photographies, l'un consacré à Samuel Beckett et l'autre au Maroc, Jérôme Garcin s'interroge en page 102 de votre numéro du 12 novembre 2009 sur mon « *silence* » dans l'affaire « *Bettencourt* » et considère que je devrais, « *innocent ou coupable* », raconter « *le plus noir* » de mes « *romans* ». Pourquoi devrais-je arrêter d'écrire et de peindre pour répondre au « *vacarme* » et à « *l'inessentiel* » ? Que devrais-je raconter au sujet d'un « *roman* » dont je ne suis pas l'auteur et qui, après dix-huit mois d'une enquête judiciaire dont j'ignore encore le contenu, s'est néanmoins terminé en septembre 2009 par un classement sans suite ? Si je dois un jour m'expliquer, ce sera devant la justice, comme je l'ai d'ores et déjà fait, engageant différentes procédures pour diffamation et atteinte à la présomption d'innocence. Vous comprendrez donc que je trouve insupportable votre amalgame entre ma relation d'amitié avec Liliane Bettencourt, que je connais depuis quarante ans, et les faits reprochés par Catherine Breillat à Christophe Rocancourt dans son roman « *Abus de faiblesse* ».

François-Marie Banier